



# LA VILLE DE CAPDENAC-GARE

## RECRUTE

### Des Agents recenseurs / Agentes recenseuses (H/F)

La Ville de Capdenac-Gare recherche des Agents Recenseurs. Vous êtes organisé(e) et avez un excellent sens du relationnel.

Type de contrat : CDD – environ 10 semaines

Durée du travail : Temps partiel, horaires à adapter selon mission

- **Période de travail : début janvier à fin février 2025**

- Début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, la tournée de reconnaissance des adresses à recenser,
- disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- large amplitude dans les horaires, travail en soirée,
- pas de congé possible.

- **Descriptif des tâches à réaliser :**

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

- **Profil de l'agent :**

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

**Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit avoir la capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est seulement accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...).

**Capacité à assimiler les concepts** : l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan de la Ville. Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.

**Compétences relationnelles** : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables. Une bonne connaissance de la Commune est un plus, pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.

**Moralité, neutralité et discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

**Ordre et méthode** sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :

- la tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
- la numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- l'organisation de son planning de visites,
- le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,
- la bonne tenue de son carnet de collecte,
- le classement des questionnaires papier collectés.

**Ténacité** : l'agent recenseur effectue le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Pour des personnes peu présentes chez elles, l'agent recenseur devra se déplacer plusieurs fois, sur des jours de la semaine et à des horaires différents, afin de maximiser les chances de les rencontrer.

**Sensibilisation à internet** : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser l'usage des SMS sur son téléphone portable.

**Prérequis :**

- téléphone portable personnel,
- véhicule personnel,
- 18 ans minimum.

La candidature (curriculum vitae et lettre motivation) doit être adressée par courrier à l'adresse suivante :

**Mairie de Capdenac-Gare – À l'attention de Monsieur le Maire – 1 avenue Albert Thomas – 12700 CAPDENAC-GARE**

**Ou par mail à : [contact@capdenacgare.fr](mailto:contact@capdenacgare.fr)**